



Déclaration FERC CGT - CTMESR du 16 juillet 2019

lundi 22 juillet 2019, par [Bariaud](#)



Déclaration liminaire au CT-MESR du 16 juillet 2019

Nous ne revenons pas sur la déclaration liminaire du Comité technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CT-MESR) du 8 juillet.

Suite aux interpellations et aux amendes préventives en marge des célébrations de la Révolution française du 14 juillet, nous dénonçons à nouveau les atteintes aux libertés de manifester et de s'exprimer. La loi dite « anti-casseurs » donne à l'exécutif un cadre juridique dangereux pour les libertés civiques : elle doit être abrogée, et l'usage des armes dites non-létales, telles le LBD, doit être banni. Nous demandons solennellement au gouvernement de stopper immédiatement sa dérive autoritaire et d'écouter les revendications des salarié-es et de l'ensemble de la population.

Concernant le projet de loi attaquant la Fonction publique, outre toutes les mesures que nous dénonçons inlassablement depuis des mois, nous en découvrons une nouvelle : après examen en commission mixte paritaire Sénat /Assemblée, la restriction du droit de grève a été étendue dans la Fonction publique territoriale : selon cette nouvelle disposition, la grève contreviendrait au respect de l'ordre public et l'employeur pourrait affecter au service des agent-es grévistes ou non, ce qui impliquerait la déclaration des personnels grévistes 48h avant et l'interdiction de certains débrayages. La FERC CGT dénonce cette nouvelle limitation au droit de grève, réclame l'abandon de cette mesure et l'abrogation des mesures similaires notamment dans l'Éducation nationale et les transports publics.

Enfin, nous apprenons avec consternation l'augmentation de 44% de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC qui passe de 41 € à 59 €) annoncée mi-juillet. C'est dans la continuité de la mal nommée mesure « Bienvenue en France ». Le gouvernement est décidé à faire financer l'Enseignement supérieur par les étudiant-es et leurs familles, pour le plus grand profit des banques. C'est contraire aux valeurs du service public gratuit, laïque, émancipateur, ouvert à toutes et tous et d'égalité qualité sur tout le territoire, que nous défendons. C'est pourquoi, à l'inverse de l'augmentation de la CVEC, nous rédigeons un plan pluriannuel d'investissement d'État pour augmenter les budgets récurrents des laboratoires et des établissements et pour augmenter le nombre de postes statutaires.

Nous ne revenons pas sur la déclaration liminaire du Comité technique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CT-MESR) du 8 juillet.

Suite aux interpellations et aux amendes préventives en marge des célébrations de la Révolution française du 14 juillet, nous dénonçons à nouveau les atteintes aux libertés de manifester et de s'exprimer. La loi dite « anti-casseurs » donne à l'exécutif un cadre juridique dangereux pour les libertés civiques : elle doit être abrogée, et l'usage des armes dites non-létales, telles le LBD, doit être banni. Nous demandons solennellement au gouvernement de stopper immédiatement sa dérive autoritaire et d'écouter les revendications des salarié-es et de l'ensemble de la population.

Concernant le projet de loi attaquant la Fonction publique, outre toutes les mesures que nous dénonçons inlassablement depuis des mois, nous en découvrons une nouvelle : après examen en commission mixte paritaire Sénat /Assemblée, la restriction du droit de grève a été étendue dans la Fonction publique territoriale : selon cette nouvelle disposition, la grève contreviendrait au respect de l'ordre public et

l'employeur pourrait affecter au service des agent·es grévistes ou non, ce qui impliquerait la déclaration des personnels grévistes 48h avant et l'interdiction de certains débrayages. La FERC CGT dénonce cette nouvelle limitation au droit de grève, réclame l'abandon de cette mesure et l'abrogation des mesures similaires notamment dans l'Éducation nationale et les transports publics.

Enfin, nous apprenons avec consternation l'augmentation de 44 % de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC qui passe de 41 € à 59 €) annoncée mi-juillet. C'est dans la continuité de la mal nommée mesure « Bienvenue en France ». Le gouvernement est décidé à faire financer l'Enseignement supérieur par les étudiant·es et leurs familles, pour le plus grand profit des banques. C'est contraire aux valeurs du service public gratuit, laïque, émancipateur, ouvert à toutes et tous et d'égale qualité sur tout le territoire, que nous défendons. C'est pourquoi, à l'inverse de l'augmentation de la CVEC, nous réclamons un plan pluriannuel d'investissement d'État pour augmenter les budgets récurrents des laboratoires et des établissements et pour augmenter le nombre de postes statutaires.

Ci-dessous le compte-rendu des votes.



Compte-rendu du CT-MESR du 16 juillet 2019

Étaient à l'ordre du jour 4 projets de textes. Tous ont reçu un vote largement défavorable (aucun pour) et certains un rejet unanime ou quasi unanime. Dans tous les cas, la DGRH ne propose aucune modification et le gouvernement continue ses projets.

1) Projet de décret « services de l'État en Guyane »

Projet de décret « relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane et à l'intérim des préfets de région dans les régions d'outre-mer et à Mayotte ».

Vote sur le projet de décret : unanimité contre. (Doit repasser devant le CT-MESR).

Ce projet vise notamment à renforcer les prérogatives du/de la préfet·e en Guyane et à regrouper les services ministériels. Il passe en ce moment dans la plupart des CT ministériels et au Conseil supérieur de la Fonction publique d'État. Il rassemble en Guyane des composantes ministérielles en 3 grandes directions interministérielles. Ainsi, la fusion de la DRAC (culture) et de la DRUS (jeunesse et sports) est-elle prévue. Cela va amener un éloignement des personnels des missions ministérielles qui leur sont propres, un contrôle renforcé par le/la préfet·e et une mutualisation des fonctions supports et des coûts, dans le cadre de l'austérité budgétaire de l'État. La FERC CGT y est opposée. En outre, il introduit un CT et un CHS-CT unique pour les personnels dépendant du/de la préfet·e, ce qui va réduire la représentation du personnel. Ces instances seront aussi compétentes pour celles et ceux qui sont « affectés au sein des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole ». Il y a donc risque de concurrence entre ces instances, et les instances régulières des corps dépendant de l'Éducation nationale (EN) et de l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR).

La FERC CGT a donc voté contre.

2) Projet de décret académie de Normandie (fusion Rouen – Caen)

Projet de décret « portant création de l'académie de Normandie et relatif au maintien des périmètres de gestion des ressources humaines dans le cadre de cette nouvelle académie ». Étant adjoind pour information un projet d'arrêté prolongeant certaines instances jusqu'à leur renouvellement.

Vote sur le projet de décret : unanimité contre, moins 1 abstention (UNSA).

Ce texte poursuit la fusion des académies de Rouen et de Caen, devenant l'académie de Normandie.

Les ministres de l'EN et de l'ESR ont, après une vaine hésitation, annoncé abandonner les fusions... sauf pour Rouen – Caen. « L'expérimentation » se passe mal en Normandie, mais le gouvernement persiste. Comme pour les universités, les fusions ont pour objectif la mutualisation, la réduction des coûts, la réduction du nombre de personnels... Elles ont comme conséquences à chaque fois une gestion plus éloignée des personnels et l'éloignement du service pour usager·es, des mobilités forcées (fonctionnelles ou géographiques...), des problèmes sur les primaires, la baisse du nombre de représentants des personnels (fusion des instances : CT, CHSCT, CAP, CCP-ANT)...

Cette mutualisation et ces réductions des coûts et des postes ont déjà impacté négativement les CROUS de Rouen-Caen et de Dijon-Besançon (mutualisés depuis janvier 2019).